

## Au conseil communal de Prangins

### Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 01/06

#### **Autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires suisses de la place de Nyon, ainsi qu'auprès de La Poste durant la législature 2006 - 2011**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mme Heidi Fuchs et de MM. Jacques Antoine, Markus Eberhard, Frédy Mühlethaler et Robert Bernet (rapporteur) s'est réunie le 23 novembre 2006.

Les membres remercient M. H.-R. Kappeler qui nous a fourni les renseignements nécessaires.

La commission est d'accord d'autoriser la commune à faire des placements avec les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires suisses de la place de Nyon, ainsi qu'auprès de La Poste comme indiqué dans la Loi sur les Communes du 28 février 1956, article 44, chiffre 2 lettre a à j (état au 01.01.2006)

#### **Conclusions :**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **le Conseil Communal de Prangins**

- vu le préavis municipal No 01/06 concernant l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires suisses de la place de Nyon, ainsi qu'auprès de La Poste durant la législature 2006 – 2011
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

- 1/ que la Municipalité est autorisée, à placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires suisses de la place de Nyon, ainsi qu'auprès de La Poste,
- 2/ que la présente autorisation est valable pour la durée de la législature 2006 – 2011, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2011.

Prangins, le 27 novembre 2006

La commission :

Heidi Fuchs



Jacques Antoine

Markus Eberhard



Frédy Mühlethaler



Robert Bernet (rapporteur)

